

La déclaration ministérielle

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

LA RECONSTITUTION DES REGIONS DEVASTÉES

Dans les régions dévastées, la sauvegarde française permit d'accomplir une œuvre considérable qui doit être poursuivie jusqu'à complet achèvement.

Nous ne rendons pas l'ensemble des sinistrés responsables de fraudes ou d'abus dont ils sont les premiers à demander la répression.

Si, dans les heures difficiles que nous traversons nous sommes résolus à défendre contre tous les excès, le budget de l'état, nous avons le devoir de ne pas laisser amoindrir la confiance des sinistrés dans la parole de la France, confiance qui demeure la condition essentielle de la reconstitution.

Nous veillerons à ce que les ressources financières que nous consacrons à la restauration de nos départements meurtris soient employées avec efficacité.

LES REFORMES SOCIALES

L'œuvre patriotique accomplie, une autre œuvre s'impose.

Il faut organiser la démocratie.

Les vrais auteurs de désordres, ce sont ceux qui se refusent à la réforme législative, non ceux qui la refusent. Il n'y a d'équilibre stable que par le mouvement.

Nous ne laisserons pas toucher aux avantages acquis par le monde du travail.

Nous maintenons le droit de huit heures, dont l'expérience a démontré la sagesse et qui a déjà si profondément amélioré la condition matérielle et morale du salariat.

Nous désirons la prompt ratification des conventions adoptées par les conférences internationales du travail de Washington et de Genève.

Nous chercherons à étendre la protection due à l'enfant, à la femme et surtout à la mère.

Nous avons maintenu le ministère des Pensions, pour montrer aux anciens combattants que nous entendons la France continuer à être comme jadis un pays dans la guerre.

Le gouvernement développera, par tous les moyens en son pouvoir, la production nationale.

Pour surmonter les difficultés qu'elle subit, la France a besoin d'augmenter ses ressources.

Elle doit aider le paysan qui lui fournit une part si large de ses ressources.

LES MONOPOLES

Nous devons accroître notre puissance industrielle et nos exportations.

Aux lieux de nos industries d'Etat, nous voulons les moderniser.

Nous mettrons en valeur nos colonies en appliquant les bienfaits de notre civilisation aux indigènes que la France considère non comme des sujets mais comme ses enfants.

Mais l'agent essentiel de la production, c'est le paysan, à la fois producteur et consommateur et la maladie, la vieillesse et l'invalidité.

Nous voulons réaliser les assurances sociales et en faire pour la démocratie un statut de santé, de sécurité familiale, de dignité.

SUPPRESSION DES DECRETS BERARD

Il n'est pas possible de concevoir l'affranchissement des travailleurs sans le développement de l'instruction.

Nous supprimons les décrets qui tendent à priver de culture générale les enfants.

S'ils n'ont pas été soumis dès leur sortie de l'école primaire à une discipline excellente, sans doute, ce n'est pas par exclusion d'autres formes d'éducation.

Nous pensons aussi que la démocratie ne sera pas complètement fondée tant que dans notre pays, l'accession à l'enseignement secondaire sera déterminée par la fortune des parents et non, comme il convient, par le mérite des enfants.

LA VIE CHÈRE ET LE BUDGET

Un régime démocratique doit offrir l'exemple de l'ordre et de la bonne administration.

Comment pourrions-nous, sans de sévères finances, réaliser notre programme ?

Comment pourrions-nous lutter contre la vie chère de façon à rendre à la guerre, qui coûte non-seulement les salaires, mais la masse moyenne.

Parce qu'il est la garantie nécessaire de toute œuvre de bien-être, nous nous sommes attachés à la fixation de la monnaie.

Nous procéderons d'abord à un vigoureux inventaire de la situation.

Cet inventaire doit précéder le premier budget qui sera proposé par le gouvernement démocratique.

Nous défendons l'équilibre comme l'a défendu le Sénat ; nous renforcerons le contrôle des dépenses engagées.

Résolus à poursuivre sans ménagements les fraudeurs dont la mauvaise foi dupe tous les bons citoyens, nous ferons de l'impôt, sur le revenu, sincèrement appliqué la base d'une fiscalité vraiment démocratique.

Lors du prochain budget, nous chercherons, dans un nouvel aménagement des impôts directs, le moyen d'élever le niveau de vie par les impôts de consommation et spécialement par la taxe sur le chiffre d'affaires.

L'EVACUATION DE LA RUHR

En présence de l'état actuel de l'Allemagne, devant la menace d'un retour à la situation de la France, mais tous les peuples ont un retour offensif du pans germanisme nationaliste, nous ne croyons pas possible d'évacuer la Ruhr avant que les gages prévus par les experts, dont nous acceptons le rapport sans arrière-pensée, aient été avec des garanties d'exécution équitables et efficaces, constitués et remis aux organismes nationaux qualifiés pour le gérer.

Nous pensons aussi que dans l'intérêt de la paix, il faut contrôler le désarmement de l'Allemagne par l'effort commun des Alliés et le plus tôt possible par l'action de la S.D.N.

L'ACCORD AVEC NOS ALLIES

Nous aurons à résoudre les problèmes, de sécurité par des pactes de garantie bilatéraux ou multilatéraux, de sécurité sociale, de sécurité économique.

Cela veut dire que notre gouvernement agira de tous ses moyens pour donner aux

nationalités que l'exemple de la France doit guider, et être sincère et durable.

Nous encourageons et aidons de notre mieux dans tous les peuples, l'esprit démocratique dont nous nous réclameons nous-mêmes. Nous renforcerons les liens qui nous unissent à nos Alliés et à nos amis.

Nous tenterons de comprendre leurs intérêts et leurs besoins, comme nous leur demandons de comprendre les nôtres.

Nous leur prouverons avec tant d'évidence la volonté de paix et la loyauté de la France qu'ils se mettront d'accord avec nous pour assurer ces garanties de sécurité que prévoit le rapport des experts.

POLITIQUE DE CONCILIATION ENVERS L'ALLEMAGNE

Notre gouvernement ne saurait avoir aucune faiblesse à l'égard de ceux qui, en Allemagne, n'ont pas renoncé à mutiler les traités, à entretenir avec l'ennemi l'esprit de revanche, les idées de restaurer les frontières, mais surtout à empêcher la démocratie allemande de se réaffirmer.

Il consent dès maintenant à des mesures de bienveillance.

Ses tentatives en grâces définitives, les suspensions de peine accordées par les autorités des pays d'occupation.

L'amnistie sera appliquée aux condamnés politiques, sauf à ceux qui ont été poursuivis pour des attentats contre la sécurité de nos troupes.

Des traités d'expulsion seront prononcés pour les petits fonctionnaires ou employés qui n'ont fait qu'être aux commandes.

Certains cas graves seront examinés à part.

Même que des paroles, ces décisions démontrent que si le gouvernement allemand hâte, de son côté, les travaux nécessaires pour l'application loyale du rapport des experts, le gouvernement de la République saura répondre aux efforts d'une Allemagne qui s'engagerait avec décision dans les voies de la démocratie et de la paix.

REPRISE DES RELATIONS AVEC LA RUSSIE

Les événements tragiques, les divergences de doctrines qui nous séparent du gouvernement de Moscou ne nous font pas oublier que la Russie a longtemps saigné sur le commun champ de bataille.

Nous préparons dès maintenant la reprise des relations normales avec la Russie dans des conditions que vous imposez le respect des traités.

Avant d'adopter une formule qui doit ménager l'intérêt français, nous avons besoin de prendre certaines précautions et de recueillir des informations que nous avons commencé à recueillir.

M. Herriot termine : Tel est, Messieurs, le programme de notre gouvernement.

Dès le premier jour, nous vous apportons des nouvelles.

Nous avons parlé avec précision.

Si vous nous approuvez, nous nous dressons sur notre chemin.

Nous accomplir les tâches redoutables qu'imposent les temps nouveaux, il n'est pas de moyen d'action préférable à la liberté.

AUSÉNAT

La déclaration ministérielle est chaleureusement accueillie

Paris, 17. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. BIENVENU-MARTIN, l'un des vice-présidents.

M. RENOULT, garde des sceaux, donne lecture du message présidentiel. Cette lecture est reçue avec unanimité et un long salut d'applaudissements.

M. René RENOULT lit ensuite la déclaration ministérielle.

Il indique la rupture des relations avec le Vatican soulève des applaudissements à gauche.

La gauche applaudit tous les articles du programme ministériel, surtout celui relatif à la réduction de la durée du service militaire.

L'ensemble est approuvé par les deux tiers de l'Assemblée.

M. BIENVENU-MARTIN donne ensuite lecture de la lettre de démission de M. G. DOUTERGUE.

En donnant acte à M. Le Président Gaston DOUTERGUE de sa démission, vous me permettez, termine M. Bienvenu-Martin, de lui exprimer au nom de l'Assemblée, dont il est un membre et qui a présidé avec tant d'autorité, nos respectueuses félicitations et nos vœux cordiaux pour le bon accomplissement de sa haute mission, dans l'intérêt de la France et de la République (applaudissements unanimes).

Le Président fait connaître que M. MASSABAUU demande à interpellier le gouvernement sur sa déclaration aux Chambres, afin de savoir si, comme il le prévoit, avec nos Alliés, à l'encontre du plan des réparations, une assistance armée de l'Allemagne.

M. René RENOULT, garde des sceaux, prie le Sénat en l'absence de M. Herriot d'approuver la fixation de la date de cette discussion.

M. MASSABAUU n'insiste pas et accepte l'ajournement.

M. René RENOULT décide ensuite de se réunir après-demain jeudi, à 15 heures, pour la nomination du Président et la séance est levée ensuite à 15 h. 30.

La validation des élections de l'Aisne

DE NOTRE REDACTION PARISIENNE

Le premier bureau de la Chambre chargé de l'examen des opérations électorales du département de l'Aisne qui ont fait l'objet de contestations, dans l'intérêt de la France, entend MM. Ringier et Guernut, de proposer à la Chambre d'ordonner une enquête sur certains faits de corruption reprochés à M. Halet.

M. Philippoteaux, rapporteur, a été chargé de présenter des conclusions en ce sens à la Chambre, qui aura ensuite à se prononcer.

M. DANIEL-VINCENT N'EST PAS CANDIDAT A LA VICE-PRESIDENCE DE LA CHAMBRE

M. Daniel-Vincent a fait démentir hier dans les colonnes de la presse l'information suivant laquelle il se présenterait à la vice-présidence de la Chambre.

Ayant été pressenti récemment par quelques amis, le député de l'Aisne a déclaré que, bien qu'il n'ait pas fait d'annonce, il n'est pas candidat à la vice-présidence de la Chambre.

M. Louis ROLLIN développe ensuite son interpellation sur la politique générale.

La séance de la Chambre

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

C'était avec le plus grand empressement que l'Assemblée a accueilli la déclaration ministérielle. Espérance pour les uns, crainte ou inquiétude pour les autres, l'opinion hésitait à se prononcer sur le contenu de ce document qui allait échoir à M. Herriot.

La priorité de la Chambre devant la netteté et l'ampleur du programme, résista sans voix et permit à la séance de se dérouler dans un calme complet.

Quant à la majorité, elle fit à son chef une magnifique ovation, soulignant fréquemment par ses applaudissements, les idées et les paroles du discours du Président du Conseil, prononcé ainsi combien M. Herriot avait su exprimer avec justesse, les véritables sentiments que le pays avait exprimés lors du scrutin du 17 mai.

En ce qui concerne les Régions libérées, le Président du Conseil a ainsi que l'a fait pressentir notre Directeur, à la fois engagements très nets, continuation de l'œuvre de reconstruction jusqu'à son complet achèvement ; meilleure utilisation des ressources financières consacrées à la restauration.

M. Herriot est venu comme un homme de parole. De semblables engagements peuvent rassurer les sinistrés.

A la forte impression produite par le discours du Président du Conseil, les interpellations qui suivirent parurent ternes et furent suivies avec quelque indifférence par des tribunes qui, comblés au début se vidèrent peu à peu.

LA LECTURE DU MESSAGE PRÉSIDENTIEL

Paris, 17. — La séance est ouverte à 15 h. 15 sous la présidence de M. PAINELEVE.

M. Herriot, vigoureusement applaudi par la gauche, monte immédiatement à la tribune et donne lecture du message présidentiel.

Le message est d'ailleurs accueilli avec une sympathie presque unanime.

Lorsque M. Herriot prononce les mots : « respectueux », les gauches éclatent en applaudissements qui gagnent vite les autres bancs.

La péroraison est applaudie longuement par la gauche et la droite.

Seuls, les communistes s'abstiennent.

Le Président du Conseil lit la déclaration ministérielle

M. Herriot lit, ensuite, de la même voix forte, bien posée, sûre d'elle-même, la déclaration ministérielle.

D'un geste, il prie ses amis de cesser leurs applaudissements.

Cependant, comme M. Herriot arrive au passage relatif au non-maintien d'une ambassade au Vatican, les gauches applaudissent vivement et se lèvent pour se faire entendre à droite et à gauche.

La lecture n'est plus interrompue que par les applaudissements des gauches, quand le Président annonce l'amnistie et quand le Président du Conseil dit que le programme social de son gouvernement.

Les applaudissements sont plus larges quand il s'agit des anciens combattants.

L'extrême gauche manifeste sa joie de la reconnaissance aux fonctionnaires du droit syndical.

Les gauches saluent d'une double salve d'applaudissements la suppression du décret sur l'enseignement.

Elles applaudissent le passage relatif à l'entrée de l'Allemagne dans la S. D. N.

Comme des exclamations ironiques partent de droite, M. Herriot dit : « Nous ne sommes pas possible d'évacuer la Ruhr avant que les gages prévus par les experts, etc. »

Les gauches, socialistes et radicaux-socialistes applaudissent et acclament M. Herriot à sa descente de la tribune.

Les interpellations sur la politique du nouveau Cabinet

Le Président de la Chambre donne lecture de la liste des interpellations déposées : Quel qu'il soit, le gouvernement propose-t-il pour la discussion de la loi sur le régime des impôts ?

M. Herriot : Le Gouvernement est aux ordres de la Chambre.

L. BLUM. — Nous retirons les interpellations que nous avons déposées.

Le moment est venu de passer à la tribune, les observations qui justifient le vote que nous allons émettre.

L'INTERPELLATION COMMUNISTE

CACHIN monte à la tribune. — Le leader communiste commence par faire une critique de la déclaration ministérielle. Il déclare que le pouvoir actuel qu'il soit radical ou conservateur, est opposé à la politique de faire quel que régime capitaliste qu'il trouve mérité.

CACHIN n'insiste pas sur l'amnistie, mais sur le fait que le Gouvernement voudrait savoir quand le projet du Gouvernement viendra en discussion. L'orateur insiste pour que tous les chemins soient réintégré dans la route sans le secours de l'Etat que ceux des Compagnies privées.

En ce qui concerne les fonctionnaires, il voudrait qu'on leur accorde en même temps que le droit syndical, les 1.800 francs d'indemnité. Il craint que le prétendu droit syndical pour les fonctionnaires ne soit qu'un trompe-l'œil, formant aussi un obstacle à la réforme du travail dans les usines, l'évacuation de la Syrie, la liberté de la Presse en Tunisie.

Après s'être montré sceptique sur les nouvelles relations qu'on se propose d'établir avec les Soviets, Cachin déclare que la seule solution du problème des réparations est dans l'expropriation, dans l'expropriation des capitalistes français et allemands et la fraternisation entre prolétaires.

AU NOM DE LA DROITE

M. ROLLIN INTERVIENT

M. Louis ROLLIN développe ensuite son interpellation sur la politique générale.

M. ROLLIN se lève et dit : La victoire, du carter des gauches et du droit à son président de prendre la tête du gouvernement ; il lui demande des précisions sur l'étendue de l'amnistie qu'il proposera et sur les réintégrations des Compagnies privées, de leur réintégration des chemins révoqués.

L'orateur déclare que le monde est d'accord pour régler une fois pour toutes le statut des fonctionnaires et qu'il voudrait aussi voir des précisions sur les droits que le gouvernement entend accorder aux fonctionnaires syndiqués. Compréhensif de la loi de grève ? Les 1.800 francs réclamés par les fonctionnaires leur seront-ils accordés ?

En ce qui touche l'ambassade au Vatican M. ROLLIN reproche à M. Herriot de proposer un acte symbolique et de sacrifier l'intérêt national à des préoccupations de politique intérieure.

Enfin l'orateur demande au Président du Conseil au moment où il va partir pour Londres de préciser les conditions dans lesquelles il entend appliquer le traité de Versailles. Il lui demande de déclarer notamment que le gouvernement ne renonce ni de près ni de loin à la garantie essentielle de la paix ; qu'elle action sur la rive gauche du Rhin. (Applaudissements.)

UNE MISE EN GARDE DE L'ANCIEN PRÉSIDENT DE LA C. D. R.

Après une courte intervention de M. OBERKISCK, député du Bas-Rhin, M. L. DUBOIS, ancien président de la Commission des Réparations, lient à dire quelques mots sur la question des réparations.

Celui-ci craint que des malentendus naissent du fait du rapport des experts. Il montre à l'aide de chiffres que l'Allemagne a touché à ce jour 31 milliards 192 millions de francs et qu'elle a versé au 31 décembre 1922 un total de 5 milliards 344 millions en espèces et en nature. La France avait droit à 52 %, elle n'a pas touché sa part.

M. L. DUBOIS constate que l'Allemagne avait les moyens de payer puisqu'elle a, d'après le rapport des experts, exporté plus de 8 à 9 milliards de francs.

L'orateur appelle l'attention du gouvernement et de la Chambre sur certains points du plan des experts qui, à son avis, mettraient en cause les réparations, lient à dire quelques mots sur la question des réparations.

Il rappelle que la commission des réparations et qu'il n'est pas tout à fait conforme au traité de Versailles, pourrait servir de prétexte aux allemands pour plus tard se dérober.

L'orateur applaudit sur tous les bancs, sauf à l'extrême gauche. M. Louis DUBOIS termine en souhaitant que le Président du Conseil s'occupe des importantes questions à Londres et que, fort de l'approbation des Chambres tout entières, il arrive à conclure les préliminaires de cette paix indispensable que tous les français appellent de leurs vœux.

La suite du débat est votée à mains levées et renvoyée à la prochaine séance qui aura lieu jeudi après-midi.

A la Cour d'Assises du Pas-de-Calais

Le sauvage exploit d'un maître-couvreur à Sains-en-Gohelle

L'accusé est Henri Blondel, 52 ans, maître-couvreur à Sains-en-Gohelle.

Depuis trois ans environ Blondel, maître-couvreur à Sains-en-Gohelle, vivait en très mauvaise intelligence avec les membres de la famille Labitte. Son animosité s'accroît plus particulièrement à l'égard de l'un des fils Labitte, François, âgé de 20 ans, qui travaillait chez Blondel. Ce dernier, le 17 février 1924, le fit enfermer dans une chambre de la maison. Blondel se rendit à la maison de la rue de la République et se fit ouvrir par la femme de Blondel. Il se précipita sur François et le frappa à la tête avec un objet métallique. Le blessé fut transporté à l'hôpital de Lille. Le 17 février 1924, il était en état d'ivresse. Il aperçut vers 15 h. 15, François Labitte qui, son travail à la main, rentrait à la maison. Blondel se précipita sur François et le frappa à la tête avec un objet métallique. Le blessé fut transporté à l'hôpital de Lille. Le 17 février 1924, il était en état d'ivresse. Il aperçut vers 15 h. 15, François Labitte qui, son travail à la main, rentrait à la maison. Blondel se précipita sur François et le frappa à la tête avec un objet métallique. Le blessé fut transporté à l'hôpital de Lille.

Le Grand Prix de Malo-les-Bains

Le Challenge du "Réveil du Nord"

Dans nos éditions d'hier, nous avons entretenu nos lecteurs du Grand-Prix de Malo-les-Bains qu'organise le 13 juillet prochain l'Union Vélocipédique. La Courseuse, course dotée d'un challenge offert par le Réveil du Nord. Nous reproduisons aujourd'hui la photographie du superbe challenge que convoitent déjà la plupart des Clubs.

Le Challenge du "Réveil du Nord"

Le Challenge sera disputé par équipes de cinq coureurs et par addition de points. Il deviendra la propriété définitive du Club qui l'aura gagné, trois fois consécutives ou non.

Les engagements pour cette importante épreuve doivent être adressés au siège de l'U.V. La Courseuse, 99, rue de l'Hôtel de Ville, Malo-les-Bains.

Le Grand Prix "Champion"

avec le concours du "Réveil du Nord"

Le Vélo-Club Champion organise, avec le concours du "Réveil du Nord", et sous les auspices du Comité des Fêtes des rues des Sarrazins et des Rogations, une course Lille-Arras et retour.

L'itinéraire sera le suivant : Porte des Postes, Watignies, Seclin, Camphin, Carvin, Pont-Mauduit, Lens, contrôle volant, chez M. Carpentier, Wimpy, Arras (contrôle avec signature chez M. Sarrasin, Sarrazins, Rogations, retour par la même route, arrivée 91, rue des Sarrazins.

Les coureurs, précédés d'une fanfare se rendront en cortège au lieu de départ par les rues des Sarrazins et des Rogations.

Plus de 1.000 francs de prix dont une bicyclette de course GIAMPTION, valeur 500 francs récompenseront les vainqueurs.

Des prix spéciaux seront réservés aux coureurs possédant une bicyclette GIAMPTION.

Cette épreuve est ouverte à tout amateur n'ayant jamais fait de premier prix dans une course de 60 km.

Les engagements sont reçus dès maintenant au siège du V.C. Champion, 91, rue des Sarrazins, Lille.

Le Grand Prix Jean THOMANN et HERCULE

Sur le parcours Lille-Arras, 100 kilomètres, se disputera dimanche 20 juin 1924, le Grand Prix JEAN THOMANN et HERCULE, organisé par l'Union Sportive du Sud, siège chez M. Antrop, 25, Faubourg des Postes, sous les règlements de la Fédération des Clubs Cyclistes du Nord.

Cette épreuve est ouverte à tous les amateurs possédant une bicyclette de course JEAN THOMANN et HERCULE.

QUINZE ANS DE TRAVAUX FORCÉS

Henri Blondel est condamné à 15 ans de travaux forcés et à 20 ans d'interdiction de séjour.

Mœurs à Isbergues

Le sieur Henri Vasseur 42 ans, ouvrier d'usine à Isbergues, inculpé d'attentes aux « neurs », a été condamné à cinq ans de prison et 2.000 francs d'amende.

La Journée Sportive

LES COURSES DE BOULOGNE-SUR-MER

LE PROGRAMME DE LA 1^{re} JOURNÉE

La première journée des Courses de Boulogne-sur-Mer se déroulera le dimanche 23 juin.

Voici le programme :

13 h. 30 : Prix de l'Inquiétude, trot monté, 2.500 mètres, 2.500 fr. de prix.

14 h. : Prix des Eleveurs, 2.825 mètres, au trot attelé ou monté, 2.500 fr. de prix.

14 h. 30 : Prix du Conseil Général du Pas-de-Calais : 3.000 mètres, trot monté et attelé, 2.500 francs de prix.

15 h. : Prix de Baudouin, 3.000 mètres, steeple-chase militaire (3e série), 600 fr. de prix.

15 h. 30 : Premier Prix de la Société d'Encouragement, 2.500 mètres, trot monté : 3.000 fr. de prix.

14 h. : Prix de l'Écuille-Trouée, 3.500 mètres, steeple-chase militaire (4e série), 1.600 francs de prix.

14 h. 30 : Prix du Blanc-Pignon, 2.900 mètres au trot monté ou attelé, 3.000 fr. de prix.

17 h. : Prix du Point-du-Jour, 2.000 mètres, Course d'amateurs au trot attelé, 500 fr. de prix.

Ces engagements sont reçus jusqu'au samedi 21 juin 1924, chez le trésorier de la Société des Courses, 6, rue Victor-Hugo, à Boulogne-sur-Mer.

CYCLISME

Le Grand Prix de Malo-les-Bains

Le Challenge du "Réveil du Nord"

Dans nos éditions d'hier, nous avons entretenu nos lecteurs du Grand-Prix de Malo-les-Bains qu'organise le 13 juillet prochain l'Union Vélocipédique. La Courseuse, course dotée d'un challenge offert par le Réveil du Nord. Nous reproduisons aujourd'hui la photographie du superbe challenge que convoitent déjà la plupart des Clubs.

COURSE DE QUERAINOIS

100 fr. au 3e, etc.

Des prix seront réservés aux 2e catégories, avec cumul au classement général, au 1er 100 fr., au 2e 50 fr., au 3e 30 fr., au 4e 20 fr., au 5e 10 fr., au 6e 5 fr., au 7e 3 fr., au 8e 2 fr., au 9e 1 fr., au 10e 0,50 fr.

Aux coureurs montant une bicyclette Jean THOMANN-HERCULE ou ANTROP et aux membres de l'U.S. du Sud, 25, 20, 15, 13, 12, 10, 8, 6, 4, 3, 2, 1 franc.

Les engagements 4 francs non remboursables, sont reçus chez M. ANTROP, 25, Faubourg des Postes, Lille.

COURSE DE SAINT-AMAND

GRAND PRIX DE FLIXECOURT (140 kilom.)

1er : SAMYN, sur Bicyclette D. E. M., en 4 heures 25. — 2me : P. E. — 3me : DAILY, en 4 heures 30. — 4me : BICHAUX, en 4 heures 35. — 5me : DEGLAVE, sur Bicyclette D. E. M., en 4 heures 40. — 6me : DUPONTNER, en 4 heures 45.

LE GRAND PRIX D'HENIN-LIETARD

Superbe victoire de Wattel, de Croix sur bicyclette RYSEL

Le Grand Prix d'Henin-Lietard s'est disputé dimanche dernier sur le parcours suivant : Henin-Lietard, Courrières, Pont-Mauduit, Harnes, Montigny-en-Gohelle, Henin-Lietard trois fois. Le départ fut donné à 15 h. 25 à 90 concurrents.

1. Wattel Louis de Croix, sur bicyclette RYSEL, à 17 h. 00.

2. Druet Célestin, du V.C.H.

3. P. E.

4. Delahaye André, de Bethune.

5. Volvire Joseph, de Douvres.

6. Debray Joseph.

7. Deoerme Richard.

8. Richez André, de Frats-Marais.

9. Béchicot Maurice, d'Henin-Lietard.

10. Lamsuel Maurice, de Billy-Montigny.

11. Delbart Fernand, Sallaumines.

12. Vanstellane.

13. Fontaine Florent.

14. Debray Théophile.

15. Druet Léon.

16. Hansier Nicolas.

17. Pétion Louis.

18. Debray Théophile.

19. Druet Léon.

20. Fortes.

FOOTBALL-ASSOCIATION

FOOTBALL CLUB DE MARQUETTE

Le F.C.M.endra son assemblée générale annuelle le vendredi 27 juin, à 20 h., au siège pour former le bureau pour la saison 24-25. Tous les membres actifs et honoraires indistinctement sont invités. Les membres qui désirent être candidats doivent s'inscrire avant le mardi 25 juin inclus à M. Calmein, secrétaire, 20, rue de la Filature à St-André au siège C.A. du Bois.

LEU DE CALLE

LA PELOTE DE LA DELIVRANCE

La lutte qui s'est disputée sur le Balnearome de la Place François Marq opposait les parties de 2e catégorie de Valenciennes et la Délivrance.

Malgré la réputation de leurs adversaires, les Valenciennais firent mieux que se défendre et Valenciennes ne fut qu'à la lecture de ses adversaires, qui n'ont pas pu empêcher de son grand-maitre de ne pas succomber.

La partie débuta à trois heures précises de vant un millier de spectateurs et les deux équipes jouèrent avec un acharnement sans précédent en rehaussa l'écart.

Après une lutte serrée, les Valenciennais l'emportèrent sur 13 jeux à 10 après avoir été au repos pendant 20 minutes.

Tous les joueurs sont à féliciter tant pour leur beau jeu que pour la correction qui n'a cessé de régner pendant toute la durée de la partie.

Les joueurs de la Délivrance ont laissé espérer de très jolies luttes en perspective.

LEU DE CALLE

Leu de Calle

Leu de Calle

LEU DE CALLE

Leu de Calle

Leu de Calle

LEU DE CALLE

Leu de Calle

Leu de Calle

LEU DE CALLE

Leu de Calle

Leu de Calle

100 fr. au 3e, etc.

Des prix seront réservés aux 2e catégories, avec cumul au classement général, au 1er 100 fr., au 2e 50 fr., au 3e 30 fr., au 4e 20 fr., au 5e 10 fr., au 6e 5 fr., au 7e 3 fr., au 8e 2 fr., au 9e 1 fr., au 10e 0,50 fr.

Aux coureurs montant une bicyclette Jean THOMANN-HERCULE ou ANTROP et aux membres de l'U.S. du Sud, 25, 20, 15, 13, 12, 10, 8, 6, 4, 3, 2, 1 franc.

Les engagements 4 francs non remboursables, sont reçus chez M. ANTROP, 25, Faubourg des Postes, Lille.

COURSE DE QUERAINOIS

100 fr. au 3e, etc.

Des prix seront réservés aux 2e catégories, avec cumul au classement général, au 1er 100 fr., au 2e 50 fr., au 3e 30 fr., au 4e 20 fr., au 5e 10 fr., au 6e 5 fr., au 7e 3 fr., au 8e 2 fr., au 9e 1 fr., au 10e 0,50 fr.

Aux coureurs montant une bicyclette Jean THOMANN-HERCULE ou ANTROP et aux membres de l'U.S. du Sud, 25, 20, 15, 13, 12, 10, 8, 6, 4, 3, 2, 1 franc.

Les engagements 4 francs non remboursables, sont reçus chez M. ANTROP, 25, Faubourg des Postes, Lille.

COURSE DE SAINT-AMAND

GRAND PRIX DE FLIXECOURT (140 kilom.)

1er : SAMYN, sur Bicyclette D. E. M., en 4 heures 25. — 2me : P. E. — 3me : DAILY, en 4 heures 30. — 4me : BICHAUX, en 4 heures 35. — 5me : DEGLAVE, sur Bicyclette D. E. M., en 4 heures 40. — 6me : DUPONTNER, en 4 heures 45.

LE GRAND PRIX D'HENIN-LIETARD

Superbe victoire de Wattel, de Croix sur bicyclette RYSEL

Le Grand Prix d'Henin-Lietard s'est disputé dimanche dernier sur le parcours suivant : Henin-Lietard, Courrières, Pont-Mauduit, Harnes, Montigny-en-Gohelle, Henin-Lietard trois fois. Le départ fut donné à 15 h. 25 à 90 concurrents.

1. Wattel Louis de Croix, sur bicyclette RYSEL, à 17 h. 00.

2. Druet Célestin, du V.C.H.

3. P. E.

4. Delahaye André, de Bethune.

5. Volvire Joseph, de Douvres.

6. Debray Joseph.

7. Deoerme Richard.

8. Richez André, de Frats-Marais.

9. Béchicot Maurice, d'Henin-Lietard.

10. Lamsuel Maurice, de Billy-Montigny.

11. Delbart Fernand, Sallaumines.

12. Vanstellane.

13. Fontaine Florent.

14. Debray Théophile.

15. Druet Léon.

16. Hansier Nicolas.

17. Pétion Louis.

18. Debray Théophile.

19. Druet Léon.

20. Fortes.

FOOTBALL-ASSOCIATION

FOOTBALL CLUB DE MARQUETTE

Le F.C.M.endra son assemblée générale annuelle le vendredi 27 juin, à 20 h., au siège pour former le bureau pour la saison 24-25. Tous les membres actifs et honoraires indistinctement sont invités. Les membres qui désirent être candidats doivent s'inscrire avant le mardi 25 juin inclus à M. Calmein, secrétaire, 20, rue de la Filature à St-André au siège C.A. du Bois.

LEU DE CALLE

Leu de Calle

Leu de Calle

LEU DE CALLE

Leu de Calle

Leu de Calle

LEU DE CALLE

Leu de Calle

Leu de Calle

LEU DE CALLE

Leu de Calle

Leu de Calle

LEU DE CALLE

Leu de Calle

Leu de Calle

LEU DE CALLE

Le